



Problemes liés aux associés

Par **christcoyote**, le **07/01/2008 à 12:40**

bonjour, nous sommes 4 associés au sein d'une SARL, un gérant principal a été désigné. Un des 4 associés a fait un emprunt en son nom personnel et a versé une partie de cet emprunt sur le compte de la SARL. a cejour il demande le remboursement total des mensualités du crédits. Mais de plus cet emprunt ne fait pas partie du capital de la SARL et n'apparaît nulle part sur les statuts, ni ou que ce soit. Nous ne sommes pas d'accord avec ça et nous serions décider à faire en sorte que cet associé ne fasse plus partie de la SARL! comment faire légalement étant donné qu'il ne veut pas partir et que nous n'avons pas la majorité pour l'obliger à le faire quand même? Merci d'avance

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008 à 12:53**

Bonjour,

Pour répondre à vos questions:

- Si l'emprunt est fait en son nom personnel, je ne vois pas pourquoi les associés devrait en supporter le coût.

Vous n'êtes tenu que du remboursement partiel de la partie qui a été versée sur les comptes de la SARL.

- Il est difficile de "reprendre" les parts d'un associé qui ne souhaite pas partir.

En revanche, si le dysfonctionnement est trop important, vous disposez de la possibilité de

saisir le juge pour régler les conflits.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com